



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Communautaire POL](#) [du 29 janvier 2026](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 29 janvier 2026.

La réunion a été précédée de la diffusion d'un film de 25mn fait par Angoulim pour expliquer les problèmes de financement du train régional et de la ligne Limoges-Angoulême en particulier.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Motion

- Motion pour la mise en place d'un plan d'urgence pour le financement des CAUE

Finances et perspectives, administration générale

- Attribution de subventions à divers organismes et associations pour l'année 2026
- Centre aqua-récréatif, base de loisirs et cité du cuir – Mise à jour

des conditions générales de vente

- Contribution au syndicat Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (AEJO 87)
- Groupement de commandes portant sur un marché d'entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments
- Marché pour le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Autorisation de signature
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé

Économie

- Aide à l'investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI CMC IMMO
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention d'objectifs 2026-2029
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention de moyens 2026

Aménagement de l'espace et urbanisme

- Droit de préemption urbain – Institution sur la commune d'Oradour-sur-Glane
- Maintien des déclarations préalables pour l'édification des clôtures en bordure du domaine public

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau ENEDIS en terrain privé à Saint-Junien lieudit « les Loges »

Animation du territoire et action culturelle

- Etablissement public de coopération intercommunale Vienne-Glane – Subvention de fonctionnement et d'investissement et loyers du centre culturel et du Ciné-Bourse 2026

Sports et loisirs

- Centre aqua-récréatif – Mise en place des conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation pour la vente en ligne de droits d'entrées
- Centre aqua-récréatif – Tarification de l'activité aqua-training

Vous trouverez l'ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : [000 CC 29.01.2026](#)

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des votants, sauf celle des subventions où Edouard Coquillaud s'est abstenu. Il n'ya pas eu d'interventions à part Yoann qui a pris la parole suite à l'intervention d'Angoulim :

*Monsieur le président, chers collègues, chers amis
d'ANGOULIM,*

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présence ce soir bien sûr, mais surtout pour vos actions, menées avec une incroyable et chaleureuse détermination. Le combat pour la régénération et la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême nous rassemble tous : élus locaux, usagers mais aussi entreprises, associations, étudiants et bien d'autres encore...

Nous ne pouvons que saluer le lancement du collectif « la colère des sans trains » visant à fédérer les territoires de Nouvelle-Aquitaine, de Nord-Occitanie et du Massif Central qui, à l'instar du nôtre, n'acceptent plus d'être considérés comme des zones où la promesse républicaine d'égalité peut être à ce point piétinée. Ce que nous vivons avec, d'une part, la fermeture de nos lignes, de nos guichets voire de nos gares, et avec, d'autre part, l'absence de perspectives de travaux, est inacceptable.

Notre espoir réside aujourd'hui dans une mobilisation massive afin qu'il ne soit plus possible que les pouvoirs publics ne s'engagent pas dans le financement des travaux. Merci à vous, nous sommes et nous serons à vos côtés !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)

- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Communautaire P0L du 16 décembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 décembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 – ii de la loi n° 84-52 du 26/01/1984 – Chargé(e) de projet plan intercommunal

de sauvegarde

Finances et perspectives, administration générale

- Budget assainissement – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget eau – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget général – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget ordures ménagères – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Souscription de contrats d’assurance – Autorisation de signature des marchés
- Ancienne trésorerie de Rochechouart – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 et d’une subvention auprès du département de la Haute-Vienne pour travaux de changement de couverture
- Gymnase d’Oradour-sur-Glane – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique
- Pépinière d’entreprises – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique
- Subventions au titre du programme départemental de l’habitat privé

Économie

- Cité du cuir – Adaptation de la grille tarifaire pendant la période d’ouverture en avant-première

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Convention de réciprocité entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Eau et assainissement – Recueil des tarifs 2026
- Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau – fixation de la contre-valeur pour l'année 2026
- Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif – Fixation des contre-valeurs pour l'année 2026

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Prévention et gestion des biodéchets – Partenariat avec le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne (SYDED)
- Redevance de collecte des ordures ménagères et services associés – Tarifs au 1er janvier 2026

Solidarité et action sociale

- Aires de stationnement des gens du voyage à Saint-Victurnien – Mise à disposition de biens immeubles dans le cadre d'une compétence

Développement touristique

- Aire de repos pour camping-cars à Javerdat – Procès-verbal de mise à disposition pour l'exercice de la compétence

Animation du territoire et action culturelle

- Conservatoire à rayonnement intercommunal – Projet d'établissement 2026-2031
- Etablissement public de coopération culturelle Vienne-Glane – Versement d'avances sur la subvention 2026

Vous trouverez l'ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : [00 CC 16.12.2025](#)

Nous avons voté l'ensemble des délibérations hormis les tarifs de l'eau et des ordures ménagères. Nous vous reproduisons ci-dessous nos principales interventions mais nous ne ferons pas une synthèse détaillée des échanges qui ont suivi. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de précisions, notre groupe Énergie citoyenne étant pleinement mobilisé depuis le début du mandat, en 2020, sur ces deux sujets :

- par le [formulaire de contact](#)
- par téléphone : 06.82.48.44.71
- par courriel : energie-citoyenne@laposte.net
- en venant à notre permanence : 9 rue Lucien-Dumas

Concernant les tarifs de l'eau, Jean-Sébastien Piel a fait la déclaration suivante au titre de notre Groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le président, chers collègues,

Vous le savez, notre groupe Énergie citoyenne est mobilisé sur la question des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Depuis le début du mandat, nous n'avons cessé de demander la mise en place d'une tarification écologique et sociale, avec également une tarification spécifique pour les collectivités publiques et les entreprises.

L'an passé, nous nous étions réjouis de l'évolution de la tarification à compter de 2025 avec la mise en place de la gratuité des 10 premiers m³ d'eau potable et, pour toute consommation supérieure, l'instauration d'une grille de

tarifs progressifs.

Nous avons alors précisé que, pour nous, ce n'était qu'une première étape car cette tarification n'est pas véritablement juste.

En effet, il n'est pas tenu compte du nombre de personnes qui composent le foyer. Cela signifie que deux foyers de composition très différente (par exemple l'un d'une personne et l'autre de 4 personnes) ayant le même volume de consommation globale aura une facture identique alors que les usages ne sont factuellement pas les mêmes... L'objectif d'incitation à la préservation de la ressource n'est donc pas atteint. Or, pour nous, la tarification doit avoir un objectif écologique empreint de justice.

Après un travail avec la vice-présidente en charge de l'eau, notre collègue Annie Dardilhac, et les services, représentés par son directeur des services techniques, que nous remercions, nous avons fait des propositions concrètes qui n'ont pas été retenues. Nous regrettons ce choix mais nous le respectons : c'est la démocratie. Peut-être en ira-t-il différemment sous peu : il reviendra aux citoyens de décider.

Dans ces conditions, et conformément à l'annonce faite l'année dernière en séance mais aussi lors de la dernière réunion de la commission « eau et assainissement », notre groupe ne pourra valider cette grille tarifaire.

Nous vous remercions.

Si Annie Dardilhac trouve l'idée intéressante, elle pense qu'il faut plus de temps pour étudier et mettre en place. Pierre Allard, lui, semble balayer le principe, dénonçant l'impossibilité d'utiliser le quotient familial (qui ne correspond pas à notre demande). Yoann a

rappelé notre position et notre cohérence. Il a répondu point par point à chacune des attaques de Pierre Allard, démontrant ainsi la solidité de notre proposition.

Concernant les tarifs des ordures ménagères, Nathalie Tarnaud est intervenue au nom d'Énergie citoyenne :

Monsieur le président, chers collègues,

Vous connaissez la position du groupe Énergie citoyenne sur le sujet de la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables. Nous appelons à la mise en place d'un nouveau dispositif à l'issue d'un véritable processus de consultation citoyenne. Toutes les hypothèses, avec leurs avantages et leurs inconvénients, doivent être présentées et expliquées aux citoyens. C'est à eux qu'il revient de décider.

Dans l'attente d'une évolution des modalités du service et d'une révision de la tarification qui en découlera, fidèles à notre ligne conduite, Énergie citoyenne ne peut pas valider les nouvelles hausses tarifaires proposées.

Les hausses s'élèvent, depuis le début du mandat, entre +18% et +57% selon la composition du foyer et le nombre de collectes hebdomadaires, soit une augmentation comprise entre 27 et 139 euros par an, pour un service inchangé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le groupe Énergie citoyenne votera, une nouvelle fois, contre les tarifs « ordures ménagères » et appelle à un nouveau dispositif de gestion et de tarification des ordures ménagères, en associant les citoyens à sa construction et à sa validation.

Je vous remercie.

Pierre Allard a pris assez longuement la parole. Yoann lui a répondu de manière précise et argumentée, dénonçant l'inaction de la POL sur ce sujet depuis le début du mandat et précisant la méthode proposée par notre groupe Énergie citoyenne pour enfin agir de manière concertée avec les citoyens : la situation ne peut plus durer !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)

- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Communautaire P0L du 27 novembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 27 novembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Règlement intérieur de l'organisation du personnel communautaire – Modification
- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025

Finances et perspectives, administration générale

- Budget assainissement – Décision modificative n°2
- Budget eau – Décision modificative n°1
- Budget général – Décision modificative n°2
- Budgets ordures ménagères, eau, assainissement – Effacement de dettes
- Budgets général, ateliers relais, ordures ménagères eau, assainissement, SPANC – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL – Autorisation de signature du marché
- Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)
- Autorisation de signature du marché concernant la mise à niveau de la supervision du service des eaux – Année 2025
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé

Économie

- Aide à l'investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI Les 3 Lys du Grand Boisse
- Aide à l'investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI TRADI

Aménagement de l'espace et urbanisme

- Syndicat mixte Charente e Limousin – Rapport d'activités 2024
- Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oradour-sur-Glane

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Rejet et traitement des eaux de ruissellement de la plateforme de déchets verts de la déchetterie de Saint-Junien

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Gestion des déchets de venaison du grand gibier – Convention avec la fédération des chasseurs de la Haute-Vienne

Développement touristique

- Maison de la réserve – Espace météorite Paul Pellas – Mise en place d'un règlement intérieur
- Gîte intercommunal du presbytère à Saint-Martin-de-Jussac – Tarifs à compter du 3 janvier 2026

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint :
[00 CC 27.11.2025](#)

En préambule, Thierry Granet a pris la parole pour rendre hommage à Guy Chabernaud, professeur au conservatoire, décédé il y a quelques semaines. L'ensemble du conseil a alors observé une minute de silence à sa mémoire.

Nous avons voté l'ensemble des délibérations. Yoann est intervenu sur l'aide à l'investissement immobilier des entreprises à la SCI les 3 Lys du Grand Boisse. Il a souligné la double bonne nouvelle que comporte cette délibération : non seulement cette entreprise prend son envol après avoir été installée à la pépinière, mais en plus elle fait le choix, pour ses futurs locaux, de rénover des bâtiments existants au lieu d'artificialiser de nouveaux terrains, participant ainsi à la revalorisation de la zone industrielle historique de Boisse.

En fin de séance, l'association ANGOULIM (collectif d'usagers pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême), qui organisait au même moment une "soirée du rail" au Ciné-Bourse, rejoint les locaux de la POL pour une photo avec tous les élus.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : [Décisions-CC20251127](#)

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 30 septembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Motion

- Motion pour le maintien des guichets de gare, pour un service public ferroviaire qui réponde aux enjeux humains, sociétaux et environnementaux actuels

Représentation

- Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vayres et Tardoire et du val de Tardoire (SIAEP Vayres Tardoire) – Désignation d'un délégué titulaire

Personnel

- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er octobre 2025

Finances et perspectives, administration générale

- Budget général – Décision modificative n°1

- Budget assainissement – Décision modificative n°1
- Budget ateliers relais – Décision modificative n°1
- Budget ordures ménagères – Décision modificative n°1
- Budget SPANC – Décision modificative n°1
- Budget ZIAC la Vergne – Décision modificative n°1 pour régularisations comptables préalables à la clôture du budget annexe
- Attributions de compensation 2025 – Révision
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition
- Subventions au titre du programme départemental de l’habitat privé
- Contribution Territoriale Globale intercommunale – Contribution au SIPES

Économie

- Arrêt de l’inventaire des zones d’activités économiques de la communauté de communes Porte Océane du Limousin
- Schéma régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises – Convention avec le conseil régional Nouvelle Aquitaine

Aménagement de l’espace et urbanisme

- Dispense d’évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de révision allégée n°7 du plan local d’urbanisme de Rochechouart conformément à l’avis conforme de la mission régionale de l’autorité environnementale

Gestion de la politique de l’eau, développement durable et économie circulaire

- Eau et assainissement – Rapport d’activité 2024
- SPANC – Rapport d’activité 2024

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Ordures ménagères – Rapport d’activité 2024
- Etude énergétique de l’ancienne ganterie située 8 rue Louis Codet à Saint-Junien – Convention d’action spécifique avec le service ESP87 du SEHV
- Servitude de passage d’une canalisation avec la société GRDF au lieudit « les Loges » à Saint-Junien
- Occupation d’un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public sans exploitation économique non constitutive de droits réels situé chemin Notre Dame au Goth à Saint-Junien – Convention avec ESSET/SNCF Réseau

Développement touristique

- Centre International de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (CIRIR) – Convention annuelle d'objectifs 2025
- SPL Terres de Limousin – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : [00 CC 30.09.2025 – Délibérations](#)

Nous vous joignons également les trois rapports d'activité 2024 concernant la gestion :

- De l'eau potable et de l'assainissement collectif : [Rapport-2024-eau-et-assainissement-collectif](#)
 - Du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : [Rapport-2024-SPANC](#)
 - Des ordures ménagères : [Rapport-2024-ordures-menageres](#)
-

Nous avons voté l'ensemble des délibérations. Nous sommes intervenus sur deux sujets.

Sur la motion concernant le maintien des guichets de gare : Yoann est intervenu pour saluer la mobilisation de l'association d'usagers ANGOULIM sur la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême mais aussi sur le maintien des guichets des gares de cette ligne. Yoann a rappelé qu'Énergie citoyenne avait sollicité le Président de la République en mars dernier, à travers une [lettre ouverte](#), à propos, d'une part, de la nécessaire régénération de cette ligne et, d'autre part, de la fermeture partielle du guichet de la gare de Saint-Junien les week-ends et jours fériés. Il a fait part de la [réponse du Ministre des Transports](#) reçue récemment, dans laquelle, sur la question du guichet, l'État renvoie vers la Région, dans une forme de ping-pong incessant... Yoann a également dénoncé la politique de régression progressive enclenchée, la fermeture partielle du guichet n'étant qu'une mesure transitoire dans une optique de fermeture totale. L'absence de guichet en gare de Saint-Junien, deuxième ville du département, est inconcevable et porte préjudice à l'accès de tous au service public ferroviaire.

Sur le rapport d'activité du service public de l'eau et de l'assainissement 2024 : Yoann a remercié les services pour la réalisation de ce [rapport d'activité](#) qui constitue une véritable mine d'informations permettant de disposer d'une vision globale et précise de la situation afin de prendre des décisions politiques. Yoann a mis en

avant différents chiffres qui ne peuvent qu'interpeller et inviter à l'action.

- **130 000 m3 d'eau potable gaspillés** (fuites sur le réseau) au cours de l'année 2024 pour les quatre communes gérées en régie (Saint-Junien, Rochechouart, Saillat, Javerdat).
- Les bons résultats du réseau de Saint-Junien masquent, au niveau global, des **situations disparates**: trois communes ont un taux de rendement nettement inférieur à la **moyenne nationale de 81%** (chiffre de référence issu du 15^e rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, édition 2025). Saillat est à 62%, Javerdat à 71% et Rochechouart à 76%.
- Autrement dit, plus d'**un tiers** de l'eau potable est perdue (fuites sur le réseau) à Saillat et environ **un quart** à Rochechouart et Javerdat.
- Si ces trois communes (Rochechouart, Saillat et Javerdat) atteignaient la moyenne nationale de rendement (soit 81%), cela signifierait déjà une **préservation de 27 500 m3 d'eau potable** sur une année.
- L'eau est un **bien public** qu'il nous revient de préserver. Il revêt également un **caractère stratégique** à l'heure de sa raréfaction.
- Les pertes représentent aussi un **coût**. D'où la nécessité d'investir massivement sur la qualité du réseau afin de réaliser des économies sur le budget d'exploitation.
- En somme, **écologie et économies** se rejoignent.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : [00 CC 30.09.2025 – Décisions](#)

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 23 juin 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Présentation ne faisant pas l'objet d'une délibération

- Présentation par le cabinet Kartheo du Document d'Orientations et d'Objectifs (D00) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Charente e Limousin

Personnel

- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er juillet 2025

Finances et perspectives, administration générale

- Acquisition d'un ensemble tracteur et faucheuse débroussailleuse – Autorisation de signature de la commande auprès d'une centrale d'achat
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères – Autorisation de signature de la commande auprès d'une centrale d'achat
- Autorisation de signature de l'accord-cadre de transport et traitement des boues d'épuration de la station du moulin Pelgros à

Saint-Junien

- Autorisation de signature de marchés concernant des travaux de renouvellement et de renforcement de réseaux d'adduction en eau potable sur le territoire de la communauté de communes
- Autorisation de signature des accords-cadres de fourniture de matériel d'éclairage, de sonorisation et de projection pour la salle de spectacle de la Mégisserie de l'établissement public de coopération culturelle Vienne-Glane
- Budgets général, ordures ménagères, eau, assainissement – Effacement de dettes
- Budgets général, ordures ménagères, eau, Spanc – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Grosses réparations de voirie sur les voies d'intérêt communautaire (GRVC) – Programmation 2025 – Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne
- Mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD) en procédure formalisée restreinte pour l'acquisition de véhicules d'occasions
- Rectifications sur exercices antérieurs – Apurement du compte 458 relatif à la vente en l'état futur d'achèvement conclue avec la société Hermès
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé
- Travaux de sécurisation d'ouvrages d'art – Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

Économie

- Aide à l'immobilier d'entreprises pour la dernière activité indispensable à la population – Subvention à la SCI LES TRABS
- Concession de travaux de la maison de santé à Rochechouart – Approbation du compte-rendu d'activité 2023-2024
- Constat de désaffectation de la parcelle cadastrée section CY n° 453
- Déclassement de la parcelle cadastrée section CY n° 453
- Zone d'activités de Boisse à Saint-Junien – Vente d'un terrain à la société Saica pack France
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention de moyens 2025
- Société publique locale (SPL) Terres de Limousin – Approbation du rapport d'activités 2023

Aménagement de l'espace et urbanisme

- Convention de servitude avec ENEDIS – Lieudit 'Les Martines' à Saint-Junien
- Convention de servitude avec ENEDIS – Lieudit 'Lou Maupas' à Rochechouart
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Nov Habitat 87 – Guichet unique service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) – Convention modifiée
- SYTEPOL (Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges) – Modification des statuts

Solidarité et action sociale

- Opération de coopération décentralisée pour un projet d'adduction d'eau potable au Sénégal

Développement touristique

- Office de tourisme intercommunal – Convention de moyens 2025
- Société publique locale Terres de Limousin – Convention d'objectifs et de moyens pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027

Animation du territoire et action culturelle

- Appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation d'un tiers-lieu au 18 rue Louis Codet à Saint-Junien et autorisation de recours à un bail emphytéotique
- Convention d'objectifs et de moyens avec la SCIC Manestela
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean FERRAT – Projet de convention inter-établissements d'enseignement artistique
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean FERRAT – Tarifs à compter du 1er septembre 2025

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : [000 CC 23.06.2025](#)

Nous avons voté l'ensemble des délibérations à l'unanimité. Cependant, nous avons posé quelques questions :

Sur la présentation du D00 :

Yoann est intervenu à l'issue de la présentation afin de remercier

l'intervenant pour la qualité des documents élaborés. Il a également soulevé la question de la validation citoyenne des orientations et objectifs contenus dans ce document. Yoann a mentionné que :

- Trois réunions publiques de présentation du D00 ont été organisées à Confolens, Oradour-sur-Vayres et Saint-Junien (Ciné-Bourse).
- La participation citoyenne à ces temps d'échanges a été faible (Yoann était présent à la réunion ayant eu lieu à Saint-Junien).
- Il est important que les citoyens s'approprient ce document qui va déterminer le visage du territoire jusqu'en 2046 et qui servira de base au futur PLUI.
- Faire valider, malgré sa densité, ce document par l'ensemble des citoyens est un enjeu démocratique majeur.

Ces constats ont été ensuite confirmés par différents intervenants.

Sur la programmation 2025 des réparations des voiries :

Intervention de Jayce :

Dans le tableau, on peut voir que, pour Saint-Brice et Saint-Junien, il apparaît des opérations non comprises dans les totaux de ces deux communes mais pourtant bien comprises dans le total général de la demande de subvention (il s'agit de la ligne « L1-4C-2025- VC 47 – L'Age – SAINT BRICE SUR VIENNE » pour un montant de 13 309,64 euros TTC et de la ligne « L2 -7A2-2025 – VC 20 – Grandmont – SAINT JUNIEN » pour un montant de 18 371 euros TTC). Est-ce une simple erreur de présentation à corriger ou ces deux opérations ont-elles une quelconque particularité ?

Il nous a été répondu que les deux lignes en question concernent des opérations relevant de zones d'activité. A ce titre, elles ne sont pas traitées comme les autres travaux de la catégorie GRVC, mais l'on peut demander les subventions en même temps (elles feront l'objet de lignes de financement différentes).

Sur la délibération pour la mise en place d'un AMI gestion et animation d'un tiers-lieu au 18 rue Louis-Codet

Intervention de Yoann :

Monsieur le président, chers collègues,

Par délibération en date du 30 juin 2022, notre conseil

communautaire avait adopté à l'unanimité la vente à la SCI XPSB de l'immeuble situé au 18 rue Louis-Codet à Saint-Junien, bien visé dans la présente délibération pour que s'y installe demain un tiers-lieu.

Deux questions courtes :

- Pourquoi cette vente n'a-t-elle pas eu lieu ?*
- Ne faudrait-il pas, en parallèle de l'adoption de la présente délibération, voter une délibération annulant la délibération de vente prise le 30 juin 2022, par souci de clarté et par cohérence juridique ?*

Le Président de la CCPOL répond que cette vente n'a pas été honorée et que le sous-seing signé devant notaire est devenu caduque. Il n'est pas contre rajouter une phrase dans la délibération indiquant que la présente délibération annule celle de la vente.

Intervention de Jayce :

Une petite question supplémentaire. Il est fait mention dans la présente délibération que le bâtiment est « en cours de rénovation ». Pouvez-vous nous dire quels sont les travaux en cours et qui les réalise ?

Thierry Granet répond en disant qu'il allait intervenir pour indiquer que c'était une erreur de rédaction dans la délibération car il n'y a actuellement pas de rénovation en cours. Le bâtiment est en très bon état, mais des travaux d'aménagement seront à faire une fois l'AMI finalisé.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : [000 CC 23.06.2025 – Décisions](#)

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



énergie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Communautaire POL](#) [du 8 avril 2025](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026



Vous trouverez ci-apès un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 8 avril 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Présentation ne faisant pas l'objet d'une délibération

- Présentation synthétique du projet LiCHEN, porté par Verso Energy à Saillat-sur-Vienne (Mme de JUVIGNY de la société Verso Energy) (voir <https://concertation-lichen.eu/>)

Motions

- Motion relative à l'abaissement du taux de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire

Finances et perspectives, administration générale

- Compte financier unique – Exercice 2024 :
 - budget général
 - budget ordures ménagères
 - budget SPANC
 - budget ateliers relais
 - budget lotissement l'Etang

- budget ZIAC La Vergne
- budget Zone d'Activité de Boisse
- budget eau
- budget assainissement
- Affectation du résultat – Exercice 2024 :
 - budget général
 - budget ordures ménagères
 - budget SPANC
 - budget ateliers relais
 - budget lotissement l'Etang
 - budget ZIAC La Vergne
 - budget Zone d'Activité de Boisse
 - budget eau
 - budget assainissement
- Adoption des budgets primitifs 2025
- Budget général – Constitution de provisions pour contentieux
- Budget SPANC – Durées d'amortissement
- Budget annexe zone d'activité de Boisse – Versement d'une avance remboursable
- Attributions de compensation – Exercice 2025
- Dotation de solidarité communautaire – Exercice 2025
- Fixation des taux d'imposition – Exercice 2025
- Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) – fixation du produit attendu de la taxe pour l'année 2025

Économie

- Cité du cuir – Grille tarifaire
- Cité du cuir – Création des conditions générales d'utilisation du site internet et des conditions générales de vente en ligne pour le public individuel
- Cité du cuir – Création des conditions générales de vente sur place pour le public individuel
- Cité du cuir – Création des conditions générales de vente pour les groupes
- Cité du cuir – Convention de dépôt-vente dans la boutique pour les artisans

Développement touristique

- Société publique locale (SPL) Terres de Limousin – Approbation du rapport d'activités 2024
- Gîtes de la Chassagne – Cession à la commune de Videix
- Partenariat avec l'office de tourisme de Limoges Métropole pour l'adhésion au pass 'Limoges malin' 2025

Animation du territoire et action culturelle

- Cité du cuir – Création du règlement intérieur
- Cité du cuir – Conventions de cession de droits d’auteurs
- Cité du cuir – Mise en place d’une politique de mécénat

Sports et loisirs

- Centre aqua récréatif – Mise à jour du règlement intérieur
- Centre aqua récréatif – Modification des conditions générales de vente liées au contrat d’abonnement pour le public individuel
- Centre aqua récréatif – Création des conditions générales de vente à destination des groupes

Pour les comptes financiers uniques, vous trouverez les détails dans le documents ci-joint : [Comptes financiers uniques – Présentation](#)

Et voici le rapport sur les budgets primitifs 2025 : [Budgets primitifs 2025 – Rapports](#)

Vous trouverez l’ensemble des délibérations dans le document ci-joint : [Délibérations-CC20250408](#)

L’état annuel récapitulatif des indemnités de toute nature perçues par les membres du conseil communautaire (document obligatoire) nous a été remis sur table :

MONTANT ANNUEL 2023 ET 2024 DES INDEMNITES BRUTES DES ELUS DE LA CCPOL

		MONTANT BRUT INDEMNITES ANNEE 2023	Autres indemnités, frais de déplacement et de représentation 2023	MONTANT BRUT INDEMNITES ANNEE 2024	Autres indemnités, frais de déplacement et de représentation 2024
ALLARD	PIERRE	29 566,14 €		29 965,68 €	898,43 €
ALMOSTER RODRIGUES	ANNE-MARIE	8 750,64 €		8 868,84 €	
CALENDREAU	LAETITIA	8 750,64 €		8 868,84 €	
DARDILHAC	ANNIE	8 750,64 €		8 868,84 €	
DUCHAMBON	JEAN	8 750,64 €	5 704,92 €	8 868,84 €	5 825,40 €
GRANET	JEAN-PIERRE	8 750,64 €		8 868,84 €	
GRANET	THIERRY	8 750,64 €		8 868,84 €	
HABRIAS	FABIEN	8 750,64 €		8 868,84 €	
LACROIX	PHILIPPE	8 750,64 €		8 868,84 €	
LEKIEFS	DIDER	8 750,64 €		8 868,84 €	
VOUZELLAUD	RAYMOND	8 750,64 €	1 459,98 €	8 868,84 €	1 479,72 €
TOTAL		117 072,54 €	7 164,90 €	118 654,08 €	8 203,55 €

Nous avons posé quelques questions au moment de la présentation du projet LiCHEN, après avoir remercié l’intervenante de la société Verso Energy (Madame de Juvigny, en visioconférence) et avoir rappelé que notre territoire, rural et industriel, n’est jamais opposé à l’innovation et à l’investissement responsable et durable dans le temps et vis-à-vis de notre environnement (ce projet semble d’ailleurs s’inscrire dans cette optique).

• **Question 1** (intervention de Jean-Sébastien Piel)

Vous portez actuellement 5 autres grands projets, en plus du projet LiCHEN. Est-ce que ce sont des projets qui sont en concurrence ou complètement indépendants ? Est-ce qu'il y a des risques qu'ils se percutent et qu'ils soient favorisés par rapport à celui-là ?

Madame de Juvigny répond que les projets reposent sur des technologies identiques afin de mutualiser les coûts et les études, et ne sont pas en concurrence, mais constituent une diversification rassurante pour les financeurs. Celui dont on parle aujourd'hui produira environ deux fois plus que chacun des 4 autres, et pour répondre aux besoins en Europe, il en faudrait au moins 15 comme celui-là.

• **Question 2** (intervention de Nathalie Tarnaud)

Donc, effectivement, nous avons eu le détail des phases de la concertation, mais est-ce que vous prévoyez une réunion spécifique avec des associations de protection et de promotion de l'environnement, des paysages et du patrimoine, pour avoir des échanges techniques précis et approfondis ? Cela nous semblerait pertinent. Allez-vous prendre contact avec elles ?

Madame de Junigny répond que ce n'est pour l'instant pas prévu, mais que ces associations sont invitées à venir participer aux réunions publiques, et surtout aux ateliers.

• **Question 3** (intervention de Yoann Balestrat)

Votre projet parle bien des critères environnemental, paysager et humain. A cette heure, il est prévu un impact sur une zone naturelle remarquable, à proximité l'île de Chaillac (ZNIEFF de type 1 : Boisements de pente et végétations alluviales de Chaillac, page 68 du dossier de concertation). De même, à l'ouest, sur la commune d'Etagnac, il existe la chapelle d'Étricor, datant du XIIe siècle. Ces deux éléments patrimoniaux – l'un naturel, l'autre architectural – constituent des joyaux qu'il nous revient de préserver et de mettre en valeur. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le tracé du périmètre afin que ces éléments soient effectivement pris en compte.

Deuxièmement, votre projet indique qu'il est nécessaire de créer un raccordement supplémentaire au réseau électrique avec le poste de Plaud, à Saint-Junien. Disposez-vous d'un tracé envisageable pour cette ligne (je suppose que le schéma figurant page93 du dossier de concertation, n'est qu'indicatif) ? Le raccordement à un autre poste électrique a-t-il été envisagé ? Pourquoi la ligne est-elle aérienne et non enterrée ? Pourquoi ne peut-on pas « doubler » la ligne existante ? Cette partie de l'ouest de Saint-Junien, déjà traversée par une ligne électrique très haute tension et par la 2x2 voies, a suffisamment contribué aux externalités négatives des projets.

Enfin, vous partagez avec nous l'objectif de décarbonation des mobilités et vous avez parlé du train pour le transport des carburants produits. Aujourd'hui, nous nous battons pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat-Chassenon et Angoulême. Il faut 242 millions d'euros. Est-il envisageable que votre société, qui porte un projet s'élevant à 2,2 milliards d'euros, participe en tout ou partie à la régénération de cette ligne destinée tant au fret qu'aux voyageurs ? Cela est dans l'intérêt de l'entreprise et dans celui du territoire.

Madame de Juvigny répond qu'au niveau de l'implantation, le projet prévoit pour l'instant une zone très large qui demande à être réduite et affinée en fonction des études. Et la prise en compte des sites remarquables fait partie des études. Pour le raccordement électrique, la ligne reliant l'usine de Saillat n'est actuellement pas assez puissante. Là encore, rien n'est décidé, mais c'est un travail qui sera mené par RTE, pas directement par Verso Energy. Enfin, pour la ligne de train, elle répond que pour l'instant la liaison Saillat-Angoulême n'a pas été abordée, mais qu'ils sont ouverts pour en discuter.

Remarque : hormis les trois conseillers Énergie citoyenne, aucun autre élu n'a posé une seule question sur ce projet...

Au moment du vote du budget, Yoann a ensuite pris la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Le vote du budget est un temps fort et formel du débat public. Ce n'est pas simplement une chose technique, qui se réduirait à un aspect comptable. En effet – c'est là l'essentiel – il s'agit de l'expression de choix politiques : oui, le budget traduit les priorités de la collectivité et la manière de les atteindre.

Nous évoluons dans un monde où de toutes parts l'incertitude et l'inquiétude pèsent sur notre avenir : tensions dans les relations internationales, multiplication des conflits armés, retour des guerres commerciales, crises économiques et sociales, catastrophes climatiques, bouleversements écologiques... La liste est malheureusement bien plus longue. Mais chacune de ces menaces pèse, d'une façon ou d'une autre, sur notre territoire et sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Alors, à notre échelle, notre collectivité constitue un point de repère.

Notre groupe Energie citoyenne a déjà pu le dire lors du débat d'orientation budgétaire, trois axes structurants, indissociables les uns des autres, devraient guider l'action de la communauté de communes : l'amélioration du cadre de vie, la justice sociale et la préservation de notre environnement.

Notre groupe Énergie citoyenne se félicite du maintien à leurs niveaux actuels des taux d'imposition. L'augmentation des bases imposables ne pouvait nous autoriser à les augmenter. De plus en plus de ménages, qu'ils soient retraités ou actifs, éprouvent des difficultés à faire face à leurs charges courantes : c'est une réalité tangible.

Sur le reste, nous ne sommes et ne serons pas d'accord sur tout. Nous le savons maintenant presque d'avance. Aucun blanc-seing : chaque proposition sera examinée et notre position déterminée au cas par cas. Les choses sont très

claires et rien ne change depuis le début du mandat : quand les décisions ou les projets vont dans le bon sens, nous les soutiendrons ; dès lors que ce ne sera pas le cas, nous vous proposerons des modifications ou nous nous opposerons. Nous ne pourrions donc valider le budget général.

Si vous en êtes d'accord, je me permets d'aborder aussi dès maintenant la question des budgets annexes. Nous avons acté notre désaccord sur les politiques tarifaires et les modalités de gestion de certains services depuis le début du mandat, à savoir l'eau, l'assainissement collectif et les ordures ménagères. Cependant, cette année 2025 marque une évolution dans le sens souhaité par Energie citoyenne avec la mise en place d'une grille des tarifs de l'eau potable progressive et les premiers mètres cubes gratuits. Puisque nous avons validé ces nouveaux tarifs, nous voterons, en cohérence, le budget. Mais nous rappelons que nous demandons une seconde étape dans cette évolution avec la prise en compte du nombre de personnes composant le foyer, afin que la tarification soit pleinement sociale, écologique et juste.

Sur les autres services, assainissement collectif et ordures ménagères, aucun changement n'a eu lieu et nous resterons donc sur notre position. Sans vouloir ici lancer de polémique, nous ne voterons pas ces budgets car nous ne pouvons en valider les modalités de fonctionnement. Les travaux d'assainissement collectif doivent être une grande cause : pour dire les choses trivialement, ce n'est sûrement pas « glamour » ou « sexy » mais c'est préserver, notamment dans nos villages, la pureté de notre nature en stoppant la diffusion de toute pollution éparse au plus près de l'origine de son émission. Et, en matière de gestion des déchets, si nous nous félicitons que le ras-le-bol dont nous avons été les porte-paroles ait fini par être entendu, puisqu'une étude est en cours, la situation reste à cette heure inchangée et la redevance, quant à elle, augmente. Alors, à situation inchangée, position inchangée de la part de notre groupe Energie citoyenne. Nous avons voté contre les tarifs. Nous voterons contre le budget.

Enfin, notre groupe Énergie citoyenne tient à saluer la qualité du travail réalisé au quotidien par toutes les équipes de la POL pour répondre avec engagement aux besoins de nos concitoyens et notre groupe remercie également toutes les associations du territoire, soutenues unanimement par notre collectivité. Elles participent à bâtir solidement un vivre-ensemble empreint de dynamisme et de solidarité.

Telles étaient, Monsieur le président, chers collègues, les explications de vote que notre groupe Énergie citoyenne tenait à exposer.

Je vous remercie.

Nous avons voté contre le budget général, le budget assainissement collectif et le budget ordures ménagères. Nous nous sommes abstenus sur le budget de la zone de Boisse (tout comme sur la délibération sur l'avance remboursable concernant ce budget). Nous avons voté favorablement pour tous les autres budgets. Toutes les autres délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

J'ai ensuite pris la parole pour demander à quoi correspondaient les contentieux pour lesquels la collectivité provisionne près de 350 000 euros. Le Président a répondu que le premier est un contentieux relatif aux parkings au niveau de la cité du cuir. Le deuxième est le même contentieux que celui qui concerne la commune de Saint-Junien, à savoir une chute sur la voie publique. Le troisième est un vieux contentieux opposant un ancien enseignant de l'école de musique à la CCPOL. Enfin, le dernier est un enseignant actuel de l'école de musique qui conteste une sanction disciplinaire qu'il a reçue.

En fin de séance, Yoann a demandé la parole pour apporter notre soutien et celui de tout le conseil aux salariés d'Albany :

Monsieur le président,

Chers collègues,

Dans le compte rendu de la conférence des maires du 31 mars mais aussi dans le dernier numéro de L'Abeille, il a été annoncé la mise en place d'un plan de licenciement concernant l'ensemble des salariés de l'entreprise Albany à Saint-Junien. Cette décision est un échec. Échec d'un combat mené en 2012 par les salariés et par toute une ville pour conserver un outil de production de pointe, performant. Échec pour maintenir, dans notre pays, une industrie indispensable et responsable.

Même si nous regrettons les choix que l'entreprise a pu faire en matière de politique commerciale, qui ont vraisemblablement conduit à des pertes de marché donc à une perte globale d'activité, le coup est brutal. Aucune alerte, aucun signal – même faible – n'avait été donné par la direction du groupe. Et aucune proposition d'évolution de la production sur le site n'a été présentée. C'est extrêmement problématique : il semble nécessaire qu'il y ait une réflexion relative à un nouveau projet. Nous avons, à Saint-Junien, des savoir-faire, des compétences, de l'expérience, du matériel : les salariés ne peuvent être abandonnés, quasiment du jour au lendemain, par leur société.

Alors, aujourd'hui, nous tenons à affirmer notre soutien aux 33 personnes concernées par ce plan de licenciement. Sans interférer avec les discussions qui doivent se tenir sereinement entre les représentants du personnel et la direction d'Albany Europe cette semaine pour trouver une issue à cette situation critique, nous le disons clairement : nous serons présents de manière indéfectible pour soutenir toute action qui sera, le cas échéant, initiée par les salariés. Cette position fera, je le sais, consensus au sein de notre assemblée. Nous ne pouvons pas ne pas en parler en urgence au regard de la gravité de la décision évoquée et de la rapidité de la procédure engagée.

Je vous remercie.

Hervé Beaudet a ajouté que l'entreprise EuroCup, implantée à Saint-Junien, allait également fermer.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : [Décisions-CC20250408](#)

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)